Madame, Monsieur,

Pour clôturer au mieux l'année sportive 2019-2020, je vous invite à venir à l'Assemblée Générale de la section Judo du Cheminot Sportif Club.

Elle se déroulera

Dimanche 30 Août 2020
de 10h00 à 12h00
Au centre socio culturel
A CHALINDREY

Ce moment sera important pour la vie associative du club puisque je souhaite arrêter la présidence du Judo Club. Un nouveau bureau devra par ce fait être constitué. 9 nouveaux membres devront être élus au bureau dont 2 places qui seront destinées à des jeunes du club âgés entre 16 et 20 ans.

Pour ceux qui souhaiteraient s'investir pour le Judo Club de Chalindrey et de sa section de Vaux-Sous-Aubigny, nous vous invitions à nous faire parvenir votre candidature par papier libre au plus tard le vendredi 14 Août 2020. Le dépôt de candidatures peut s'effectuer par voie postale, par remise en main propre ou par voie électronique

- Adresse postale : 17 rue hoche – 52600 Chalindrey
- Adresse mail : cscjudocy@laposte.net

En comptant sur votre présence.

Henri LE CAM

Président de la section Judo

Henri LE CAM

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Section Judo du Cheminot Sportif Club
17 Rue Hoche – 52600 Chalindrey
cscjudocy@laposte.net

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le

Dimanche 30 Août 2020, de 10h00 à 12h00

au centre socio culturel de Chalindrey.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral et financier du Président ;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Election de 9 membres du bureau dont deux jeunes âgés de 16 à 20 ans
- Echanges sur la reprise en septembre 2020

Je vous rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts de notre association, un quorum du quart des membres à jour de leurs cotisations y compris les mineurs doit être atteint pour rendre les délibérations valables.

Si le quorum n'est pas atteint, il est convoqué immédiatement avec le même ordre du jour, une assemblée générale extraordinaire qui délibère quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.
Seuls les membres âgés de plus de seize ans le jour de l'assemblée sont autorisés à voter. Pour les autres, leur droit de vote est transmis à leurs parents ou à leur représentant légal.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 8 paragraphe 2 alinéa 5… de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 8 paragraphe 2 alinéa 5 des statuts.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, *Madame, Monsieur*, l'expression de ma considération distinguée.

A Chalindrey, le 20 Juillet 2020.

Henri LE CAM

Président de la section Judo

Henri LE CAM

Pouvoir

(ou mandat de représentation ou procuration)

Je soussigné M/Mme……., demeurant à ……., membre de la section judo du Cheminot Sportif Club , à jour de cotisation, donne pouvoir à M/Mme ……. aux fins de me représenter lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le Dimanche 30 Août 2020 de 10h00 à 12h00 au centre sociaux culturel de Chalindrey, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et financier du Président ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Election de 9 membres du bureau dont deux jeunes âgés de 16 à 20 ans ;
- Echanges sur la reprise en septembre 2020 ;

M/Mme. ……..... pourra, en mon nom, prendre part à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

A ……., le ……

Signature